

et sur leur réception amener le sujet devant la Chambre.

L'HON. M. MITCHELL admit que c'était là strictement la règle parlementaire, mais fit remarquer au PREMIER qu'on avait toujours permis une grande latitude dans la discussion sur le concours. Les hon. membres ne devaient pas être tenus par le gouvernement strictement à la lettre de la loi dans la discussion de matières de ce genre ; l'ancien gouvernement n'en avait pas agi ainsi.

L'HON. M. MACKENZIE dit qu'il avait toujours eu soin quand il était dans l'opposition de déclarer quand il discuterait en comité certains items sur le concours. Il ne désirait pas empêcher la discussion maintenant, mais seulement montrer le mode que l'on doit suivre en amenant cette question devant la Chambre.

M. DEVEBER concourt dans tout ce qu'a dit le ministre des Douanes, et plus encore. Si le gouvernement avait fait une enquête sur la question, non-seulement il aurait démis l'ancien préfet, mais aussi lui aurait retranché son allocation. Le public était satisfait que le gouvernement était justifiable de l'avoir démis.

On adopta cet item.

On adopta les items 29 à 43 inclusivement.

Sur l'item 44,

L'HON. M. TUPPER demande quand les rapports de recensement seraient publiés. A moins qu'ils ne soient publiés dans un temps raisonnable après que le recensement a été fait, le but qu'on avait en faisant l'ouvrage se trouverait frustré.

L'HON. M. MACKENZIE réplique que le fonctionnaire chargé du département du Recensement avait dit que les rapports étaient maintenant entre les mains des imprimeurs, et il espérait sous peu pouvoir donner les résultats du recensement.

On adopta cet item.

Sur l'item 45,

M. CURRIER demande si \$40,000 rencontreraient les dépenses qu'entraînerait une représentation convenable du Canada à l'Exposition du Centenaire à Philadelphie. Ça lui paraissait une somme bien minime pour cet objet.

L'HON. M. MACKENZIE dit que ceci dépendait entièrement de l'éten-

due du plan qui serait adopté. On était à le préparer maintenant, et il ne pouvait pas dire quel montant serait requis. Il pouvait dire, cependant, qu'il ne croyait pas que cette somme fut suffisante.

M. YOUNG dit que si le Canada devait figurer en aucune manière à l'Exposition, on devait y figurer d'une manière honorable. Il n'était pas en faveur d'une dépense extravagante, mais il croyait que ce serait une grande erreur que de ne pas voter suffisamment pour pouvoir figurer de manière à attirer l'attention des visiteurs européens.

L'HON. M. MACKENZIE observe que d'après tout ce qu'il avait pu savoir depuis que le vote avait été pris au comité, on requerrait au moins \$100,000.

M. CURRIER pense que \$150,000 ou \$200,000 serait une somme assez minime pour faire honneur au pays. Si l'on doit y figurer de quelque manière, on doit le faire avec honneur pour nous-mêmes.

L'HON. M. MACKENZIE.—On s'attend à ce que les Législatures Locales viendront en aide pour un certain montant.

M. CURRIER.—Même si elles le font, il nous faudra plus que ce qui est constaté dans les estimés.

On adopta cet item.

Comme il était six heures, l'ORATEUR laissa le fauteuil.

APRÈS AJOURNEMENT.

L'HON. M. CARTWRIGHT fait motion que la Chambre se forme de nouveau en comité des susides.

L'HON. M. TUPPER dit—M. l'ORATEUR : l'hon. ministre des Finances en répliquant aux observations que j'adressai à la Chambre sur le discours qu'il fit en soumettant le budget, prit le parti un peu inusité, je crois, d'étendre considérablement la portée du débat. Je m'efforçai, monsieur, dans la critique que je fis des exposés de l'honorable monsieur, de m'astreindre autant que possible au sujet auquel ils avaient immédiatement rapport. L'hon. monsieur, un peu chaleureusement, prit le parti un peu inusité d'étendre la portée du débat, d'une manière persistante, dans un temps où il savait que les règles de